

AUTEUR: A. AYOUB

TITRE: Le contrôle économique par un groupe de pays sous-développés de leurs richesses naturelles: l'exemple de la stratégie de l'OPEP.

REFERENCE: Collection "Choix", no.5. Québec, CQRI, 1974.

LE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE PAR UN GROUPE DE PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS DE LEURS RICHESSES NATURELLES : L'EXEMPLE DE LA STRATÉGIE DE L'OPEP

ANTOINE AYOUB *

INTRODUCTION

Quoique importantes et très révélatrices sur le plan politique, les deux mesures que l'OPAEP * avait décrétées à la suite de la guerre d'octobre (réduction graduelle de la production et embargo sélectif) ne peuvent, pourtant, pas être considérées comme les données fondamentales qui furent à la base des changements intervenus dans la situation pétrolière au cours de l'année 1973.

Par contre, ce qui doit retenir beaucoup plus l'attention de l'observateur économique c'est 1) la hausse considérable des prix du pétrole brut dans un délai relativement très court et 2) l'augmentation importante des revenus des pays producteurs consécutivement à cette hausse. Si le premier phénomène peut, en principe et dans une première approximation, être expliqué par les mécanismes du marché (même imparfait) le second, en revanche, renvoie directement à l'analyse des règles du jeu qui déterminent la distribution de la rente tréfoncière du pétrole entre les trois agents de l'activité pétrolière : les compagnies, les États des pays producteurs et les États des pays consommateurs.

Dans quelle mesure la stratégie adoptée par l'OPEP ** ces dernières années et surtout au courant de 1973 a-t-elle modifié les règles

* Professeur au département d'économie, Université Laval.

* Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole.

** Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

du jeu pétrolier entre, d'une part, les compagnies et les États des pays consommateurs et, d'autre part les pays producteurs qui en dépit de leur richesse continuent d'être classés — à juste titre, d'ailleurs — dans le groupe des pays non-industrialisés ?

C'est à cette question bien limitée que j'aimerais apporter quelques éléments de réflexion et peut-être de réponse. L'analyse des objectifs, des moyens et des contraintes de la stratégie de l'OPEP me semble être un préalable nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier plus général et autrement plus complexe des relations économiques entre pays développés et pays sous-développés. En effet, si une des caractéristiques majeures des économies de ces derniers est la dépendance commerciale, financière et économique envers les économies développées, il serait sans doute intéressant de savoir jusqu'à quel point la politique de l'OPEP, concernant la récupération de leurs richesses en hydro-carbures et leur contrôle des paramètres du marché pétrolier, présente en fait une modification significative du modèle traditionnel qui régit les échanges et les relations économiques entre les deux groupes de pays.

Mais avant d'examiner ce problème il me semble important, au préalable, d'établir un lien entre la politique pétrolière arabe et le phénomène de la hausse des prix, étant donné que des analyses hâtives sinon « inspirées » ont énormément contribué à réduire la visibilité dans ce domaine.

☆ ☆ ☆

I — « RÉVOLUTION D'OCTOBRE » ET HAUSSE DES PRIX

Dans une première optique, bien restrictive, on peut entendre par « politique pétrolière arabe » l'ensemble des mesures que les pays arabes producteurs ont pris en commun, dans le cadre de l'OPAEP, depuis la guerre d'octobre et par le fait même de cette guerre.* On aura

* Il faut noter que l'Irak avait refusé de souscrire à la décision concernant la réduction de la production tout en acceptant celle de l'embargo. Il faut noter, aussi que la Libye et la Syrie ont refusé, le 18 mars dernier, d'entériner la décision de l'OPAEP concernant la levée de l'embargo contre les États-Unis. De plus, la Libye s'est opposée à l'idée de toute augmentation de la production.

l'occasion de voir que les effets de cette politique sur la stratégie de la fixation des prix, domaine qui relève de l'OPEP, n'ont pas été très déterminants. En revanche, les mesures arabes ont permis de mettre à l'épreuve le degré de cohésion des pays membres de l'organisation de Vienne face à ce problème économique et cela en dépit de leur divergence sur les problèmes politiques.

Dans une seconde optique, beaucoup plus large et beaucoup plus profonde, il faut bien admettre que les politiques pétrolières de quelques pays arabes (surtout l'Algérie, l'Irak et la Libye) vis-à-vis des compagnies opérant sur leur territoire ont énormément influencé la stratégie de base de l'OPEP ainsi, d'ailleurs que celle des pays qui la composent. Si le Venezuela avait, dans les années cinquante, joué un rôle d'avant-garde et d'exemple en instituant la fameuse règle 50/50, les pays arabes « radicaux » ont tout fait depuis trois ans pour montrer aux autres pays producteurs qu'il est légitime et même possible de modifier les règles du jeu pétrolier à leur avantage. Dans ce sens il est important de souligner que l'expérience algérienne ainsi que les concepts théoriques qui sont à sa base, ont fait leur chemin même dans les pays qui, au départ, y étaient manifestement opposés. Le contrôle d'une partie de la production et/ou de la vente du pétrole brut par des pays comme l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Koweït et les Emirats du Golfe est un exemple clair de ce revirement.

À la lumière de la distinction que je viens de faire il est, maintenant, possible de se poser la question suivante : dans quelle mesure peut-on établir une relation de cause à effet entre ce que le *Petroleum Press Service* appelle la « révolution d'octobre » (sous-entendu les mesures de l'OPAEP) et le phénomène de la hausse des prix ? Répondre à cette question d'une manière objective permettrait sans doute de supprimer un bon nombre d'ambiguïtés, souvent à la source de fausses interprétations et que certains ont exploitées dans le but délibéré de brouiller les cartes. Attachons-nous d'abord aux faits avant d'en tenter une explication.

Pour ce qui est tout d'abord des prix, il est établi qu'entre le 15 février 1971 et le 23 décembre 1973 les prix affichés du brut de référence pour la région du Golfe (34° API Arabian Light) ont passé

de \$2.180/bbl à \$11.651/bbl, soit une augmentation d'environ 650%. La plus grande partie de la hausse se situe, en fait, entre les mois d'octobre et de décembre 1973. Avant le 16 octobre les augmentations successives des prix affichés sont les conséquences de l'application de l'accord de Téhéran de 1971 et des deux accords de Genève (le 20 janvier 1972 et le 1er juin 1973). Cependant, le 16 octobre, c'est-à-dire deux jours avant les décisions de l'OPAEP, l'accord de Téhéran est aboli, et les pays de l'OPEP décident de fixer unilatéralement les prix affichés sur la base de \$5.119/bbl pour le pétrole de référence, soit une augmentation de 70% par rapport au prix du 1er octobre qui était de \$3.011/bbl. Une deuxième augmentation, encore plus importante, intervient le 23 décembre lorsque le prix de référence passe de \$5.119/bbl à \$11.651. Étrange coïncidence qu'au lendemain de cette hausse les représentants des pays se réunissent à Koweït pour assouplir les mesures concernant la réduction de leur production. Il avait été, en effet, convenu de réduire de 15% la production dès janvier 1974 par rapport au niveau atteint en septembre 1973. Ce nouveau taux signifiait donc une augmentation de 10% de l'offre arabe par rapport à novembre 1973, mois au cours duquel la réduction avait été de 25%.

Pour ce qui est, maintenant, de la production arabe, elle était évaluée à environ 20,500,000 b/j en septembre 1973 et les estimations pour janvier 1974 s'établissent à environ 17,929,000 b/j. soit, en gros, une différence de 2,500,000 b/j. Tout en étant assez importante cette réduction ne peut être considérée comme le seul élément qui a influencé les prix, d'autant plus que la production totale du Moyen-Orient (Iran inclus) a enregistré une augmentation de 17.3% en 1973 par rapport à 1972 et cela en dépit des réductions effectuées par les pays arabes (sauf l'Irak) au cours du dernier trimestre.

En face de ces chiffres, il serait très hasardeux de souscrire à la thèse simpliste qui consiste à dire que la hausse fantastique des prix découle *directement* et *uniquement* des mesures de l'OPEP. Cette thèse, qu'une certaine presse véhicule avec insistance, vise à annuler les effets psychologiques que les Arabes attendaient de l'utilisation de « l'arme du pétrole ». En effet, ces derniers voulaient attirer l'attention du consommateur dans les pays industrialisés, notamment aux États-Unis, sur un problème que ni les guerres, ni l'usure du temps n'a pu

régler d'une manière qui soit non pas juste, mais seulement moins injuste par rapport aux intérêts légitimes des Arabes en général et des Palestiniens en particulier. Au mépris du simple bon sens et en prenant toutes les libertés avec les faits objectifs, la riposte de certains milieux à la politique arabe peut être résumée en deux phrases inlassablement répétées : s'il y a crise, c'est la faute des Arabes; s'il y a hausse de prix, c'est la faute des Arabes. L'intoxication du consommateur avait d'ailleurs, débuté bien avant la guerre d'octobre. Au début de 1973 on commençait déjà à parler du « chantage arabe », de l'irresponsabilité d'une « poignée de féodaux » envers la « civilisation universelle »... etc. L'essentiel était de perpétuer dans la conscience du consommateur l'image d'un individu arabe sortant directement du Moyen-Âge et jouant cyniquement avec le sort et la vie de millions d'innocents. Mais heureusement les faits sont rebelles aux déformations et montrent l'évidence que la hausse des prix est un phénomène qui dépasse de loin la situation politique au Moyen-Orient et qui se rattache plutôt à des causes touchant la modification des structures de l'industrie pétrolière internationale.

Est-ce à dire que la politique arabe, définie selon la première optique, n'a donc exercé aucun effet sur le niveau des prix ? C'est là une thèse tout aussi extrémiste et erronée que la première. En effet la réduction de la production arabe en diminuant l'offre sur un marché qui était déjà et bien avant la guerre un marché vendeur a contribué mais uniquement comme élément supplémentaire et non pas moteur à accroître les tensions de rareté, donc les prix. C'est en ce sens que l'on peut apprécier et mesurer l'impact, sur les prix, de l'utilisation du pétrole arabe comme arme politique.

II — DEUX RÉALITÉS... DEUX OBJECTIFS

Il va sans dire que divers facteurs (économiques, politiques et stratégiques) se sont cristallisés, à un moment donné, pour engendrer la situation que nous vivons présentement. Pour ma part je suis enclin à considérer que c'est plutôt l'éveil des pays producteurs à deux réalités fondamentales qui a permis à ces autres facteurs de produire leurs effets. La constatation de ces deux réalités devait amener, logiquement,

les pays producteurs à l'adoption de deux objectifs qui sont à la base de leur stratégie.

A— La première réalité consiste à admettre que le pétrole, tout en étant actuellement à l'état pléthorique dans la plupart de ces pays est une ressource, d'une part, toujours plus demandée et, d'autre part, progressivement épuisable. Ce sont là deux raisons suffisantes pour rendre cette ressource de plus en plus rare, donc de plus en plus dispendieuse. Même s'il existe des ressources substituables au pétrole, celles-ci ne lui sont pas comparables étant donné d'une part, la structure technologique actuelle de la production et, d'autre part, les possibilités moins nombreuses de leur dérivation. De plus, les prix respectifs de ces diverses ressources sont encore plus élevés que celui du pétrole en dépit des augmentations fantastiques que ce dernier a subi ces derniers temps. Les chiffres mêmes qui furent avancés il y a un ou deux ans concernant les prix des sables asphaltiques ou des schistes bitumineux sont un souvenir du passé et très peu de personnes qualifiées se risquent, maintenant, à faire des pronostics définitifs à leur sujet.

Il faut souligner, ici, que cette sensibilisation extrême concernant la rareté relative du pétrole est partagée conjointement par les gouvernements des pays producteurs et des pays consommateurs, et par les compagnies.

Face à cette première réalité, quel est l'objectif déclaré des pays producteurs ? Leur réponse à cette question est la suivante : obtenir le « juste prix » de leur pétrole. On aura l'occasion de voir, tout à l'heure, ce qu'ils entendent par « juste prix » et comment ils croient pouvoir le déterminer.

B— La deuxième réalité fondamentale que les pays producteurs ont fini par découvrir, découle d'une constatation simple mais fondamentale. Les quinze dernières années leur ont montré qu'un développement économique cumulatif et auto-entretenu ne peut guère aller de pair avec une mentalité et des méthodes de rentier. Ils ont aussi compris qu'il faut dépasser l'optique simpliste voulant mesurer le développement économique en terme de revenu *per capita*; ce qui est important et vital à long terme c'est de rapatrier, à l'intérieur de leur économie, le maximum de la valeur ajoutée dégagée par les transformations

successives du pétrole brut. Or il ne fait aucun doute que les bénéfices énormes de cette revalorisation du pétrole sont allés, jusqu'à présent et prioritairement, aux économies industrialisées. C'est, en quelques sorte, un des facteurs qui a permis à ces dernières d'atteindre des taux de croissance globale exceptionnels et des taux de croissance industrielle records au moment où les pays producteurs sont restés handicapés par une économie de mono-production.

Ce qu'il y a de remarquable à ce sujet, est le fait que les pays producteurs ont maintenant un dossier si complet sur le plan économique qu'ils n'hésitent pas à utiliser les arguments de la théorie économique libérale pour le plaider. Ce n'est plus en terme de dominant/dominé qu'ils entendent servir leur cause, mais en termes de « vérité des prix » et de « loi des avantages comparatifs ». Et il se trouve que l'argumentation économique classique joue, pour une fois, en leur faveur sur toute la ligne.

Si l'on admet la pertinence des deux réalités que je viens de décrire, la stratégie globale des pays producteurs devient claire. Dans une première approximation, cette stratégie peut être appréhendée en deux temps : il s'agit dans un premier temps, d'assurer le contrôle direct d'une partie de plus en plus croissante des quantités pour pouvoir faire éclater la « vérité sur les prix » par le biais de ce que j'appellerai le marché du pétrole-OPEP; dans un second temps ou même parallèlement, de faire la liaison entre le pétrole (ressource physique et ressource financière) et le développement économique accéléré et multiforme de leur pays.

III — LES STRUCTURES DU MARCHÉ-OPEP

En dépit des modifications considérables qu'a subies le régime fiscal, la constitution d'un nouveau marché de pétrole brut me semble être la conséquence la plus importante des changements intervenus, depuis le début des années '70, sur la scène pétrolière internationale. C'est la première fois, en effet, que l'on se trouve en face d'une situation où deux circuits de vente de pétrole brut à l'échelle mondiale coexistent simultanément et parallèlement.

Le premier circuit, traditionnel mais très important encore, est celui des grandes compagnies (les *Majors*). Le second, nouveau et en pleine expansion, est celui des diverses compagnies publiques appartenant aux différents États des pays producteurs groupés au sein de l'OPEP. C'est uniquement pour différencier ce dernier marché du premier que je lui donne le nom de « marché-OPEP ». Mais cette appellation n'implique nullement, du moins pas pour le moment, l'existence d'un cartel de production entre ces pays.

S'il est vrai que les « indépendants » avaient, quelquefois, tenté de constituer un marché pétrolier en dehors du circuit des *Majors*, il demeure évident que leurs efforts n'ont pas abouti, comme ils l'espéraient, à modifier d'une manière substantielle la structure de l'industrie pétrolière internationale. Par contre, les événements des trois dernières années portent à croire que les États producteurs semblent vouloir aller plus loin et plus vite que les « indépendants » dans la voie de la modification des règles du jeu pétrolier. La constitution et le développement du marché-OPEP peut être considéré comme la manifestation de cette volonté.

Les principales caractéristiques de ce nouveau marché peuvent être résumées selon les points suivants :

1— Les offreurs sont les États des pays producteurs représentés par leurs compagnies publiques. Les demandeurs sont, eux aussi, dans la majorité des cas des compagnies publiques appartenant aux États des pays consommateurs. Quant aux compagnies privées, elles ne sont pas, à priori, absentes et il ne leur est pas interdit de participer à ce marché en tant qu'associé à la production ou simplement en tant qu'acheteur. Le pétrole brut, objet des transactions entre ces deux groupes d'agents, est produit ou bien directement par les compagnies publiques ou bien conjointement, selon des normes diverses et variées, entre celles-ci et une compagnie (publique ou privée) étrangère.

2— Selon les différents statuts juridiques qui régissent l'activité pétrolière, l'offre totale sur ce marché peut être décomposée, *grosso modo*, en quatre catégories : le pétrole-redevance (PR), le pétrole-nationalisation (PN), le pétrole-association (PA) et le pétrole-parti-

icipation (PP). Pour simplifier nous pouvons, donc, écrire que l'offre totale sur le marché-OPEP est égale à :

$$O_T = PR + PN + PA + PP$$

Les différences, parfois notables, qui distinguent sur le plan juridique ces quatre catégories n'entraînent pas la disparition d'un trait qui leur est commun, à savoir : le contrôle par l'État d'une partie de la production et/ou de la commercialisation de son pétrole.

Sans vouloir entrer dans une étude comparative de ces statuts ni même du contenu de chacun d'eux, il est toutefois opportun pour la suite de l'analyse de les définir très brièvement. Le (PR) qui représente 12.5% du prix affiché (sauf au Vénézuéla, où ce taux dépasse 16%) est de plus en plus réclamé par les pays producteurs, en conformité d'ailleurs avec les contrats de concession, en nature, alors que jusqu'ici cette redevance était perçue en valeur. Cette nouvelle attitude s'explique aisément par l'attrait qu'exerce le marché pétrolier actuel qui est un marché vendeur. Le (PN) est, comme son nom l'indique, la conséquence directe des nationalisations décrétées ces derniers temps en Algérie, Irak, Libye et, dans une certaine mesure et selon une formule spéciale, en Iran. Quant au (PA), il constitue la part revenant aux compagnies d'État selon des contrats aussi divers que multifformes, que ces dernières signent avec leurs partenaires étrangers. En dernier lieu, le (PP) est la part revenant aux trois pays du Golfe (Arabie Saoudite, Qatar et Abou-Dhabi) qui ont signé l'accord de New York du 5 octobre 1972. Avec des formules et selon des modalités un peu différentes, l'idée et la pratique de la participation se sont étendues en même temps au Nigéria et à l'Indonésie.

3— Suite à tous ces arrangements et accords, le pourcentage de contrôle direct par les États de la production et/ou de la commercialisation est déjà assez important et ne cessera, vraisemblablement, pas d'augmenter sous l'effet de deux principes. Le premier est celui de la légitimité du contrôle et de l'exploitation directe par les États de leurs ressources en hydrocarbures. Le second est celui, bien connu dans le monde pétrolier, de la « contagion » entre les pays producteurs dans tout ce qui touche à leurs relations avec les compagnies. Le point à retenir dans ce domaine est que l'extension future du marché-OPEP est

fonction de plusieurs variables dont la plus directe sinon la plus importante est le régime des concessions : plus les pays producteurs s'éloigneront des clauses de ce régime, plus ce marché gagnera en dimension. On peut, certes, se réjouir ou se scandaliser de voir les pays producteurs répudier, l'un après l'autre, le vieux régime des concessions. Il est, pourtant, préférable de considérer ce fait comme une donnée dont l'analyse sort du cadre de cette étude.

4— Ce marché est-il marginal ? La question est capitale, car il est évident qu'un marché particulier ne peut être un indicateur valable quant au niveau des prix, s'il n'atteint pas une dimension significative par rapport au marché global. Or, il suffit d'examiner les faits récents pour répondre négativement à cette question. En effet le pourcentage du contrôle direct par les États sur leurs ressources pétrolières est, déjà, assez important au début de 1974; 77% pour l'Algérie; 80% pour l'Irak; 60% pour la Libye; 60% pour le Koweït selon un accord non encore ratifié définitivement au début de mars 1974; entre 2.5% et 15.6% pour l'Arabie Saoudite, Qatar, Abou-Dhabi et la moitié de la Zone Neutre selon les différentes hypothèses de l'accord sur la participation pour 1973; le Nigéria a déjà 35% dans la plupart des contrats et exige maintenant 40% immédiatement; la même chose ou presque pour l'Indonésie; l'Iran a signé un accord selon lequel il reprend la propriété intégrale de ses gisements tout en assurant à l'ancien Consortium un contrat de vente majoritaire à long terme.

Si l'on rapporte ces pourcentages à la production de chaque pays en 1973 ainsi qu'à la production totale des pays de l'OPEP, la thèse de la marginalité ou de la non représentativité du nouveau marché devient complètement insoutenable.

5— Une dernière caractéristique, peut-être la plus fondamentale de toutes, est que ce nouveau marché — à l'encontre de celui des Majors — n'est intégré ni verticalement ni géographiquement.

Pour ce qui est de l'intégration verticale et même si des projets importants sont ou bien à l'étude ou bien en voie de réalisation dans les secteurs de l'exploration, du raffinage et du transport, il demeure que le dernier maillon de la chaîne (la distribution) échappe complètement au contrôle des pays producteurs. C'est là un élément dont il

faut tenir compte dans une éventuelle stratégie de confrontation entre les pays producteurs et les compagnies.

Quant à l'intégration géographique, elle pose un problème encore plus grave parce que difficilement soluble. Au fond, une telle intégration veut dire la possibilité de gérer à l'optimum un nombre donné de gisements dispersés dans l'espace. Les compagnies peuvent le faire et l'ont effectivement fait parce que leurs plans sont, par principe, interterritoriaux et leur objectif est la maximisation du profit. Mais les données du problème ne sont pas nécessairement identiques dans le cas de firmes publiques appartenant à des États différents. En ce sens, P.H. Frankel a parfaitement raison de parler, à l'endroit des compagnies, de « concept d'optimisation global... qui n'est pas forcément accepté par les nations individuelles ».

IV — LE MÉCANISME DES PRIX

Admettons que la rente r (ou plus généralement le surplus) au stade de la production est représentée par la différence entre le coût de production C et le prix réalisé (P_r), donc :

$$(1) \quad r = P_r - C$$

Dans le cas où deux partenaires sont impliqués, pour une raison ou une autre, dans l'opération de production il est évident que le partage de cette rente ne peut être « négociée » entre eux, qu'à la condition que chacun soit bien informé de la valeur réelle des variables P_r et C . Si cette condition n'est pas remplie, la force de marchandage du partenaire « ignorant » perd beaucoup de son poids et l'on se trouve dans une situation où le partenaire « informé » impose au premier les termes du partage. Plus l'information sur la dimension de la rente est divulguée, plus les négociations entre les partenaires acquièrent leur véritable sens. Il va sans dire que si cette information est la condition nécessaire à de véritables négociations, elle n'est pas, par contre, la condition suffisante pour un partage « équitable ». Une fois que les forces du marché, même imparfait, déterminent P et C , des facteurs extra-économiques entrent en jeu pour influencer ce partage. L'histoire des relations entre les compagnies et les pays-hôtes confirme, me semble-t-il, ce que je viens d'avancer.

En effet, dans l'optique de la répartition de la rente on peut écrire l'équation :

$$(2) \quad r = H + N$$

où H représente la part totale de la rente en valeur absolue par baril produit revenant aux pays producteurs et N celle des compagnies. Avant l'accord de Téhéran, H était calculé selon la formule :

$$(3) \quad H = R + I [(P - \Delta P) - (C + R)]$$

dans laquelle R représentait la redevance (12.5% de P), I le taux d'impôt (50% sur les bénéfices imposables selon la règle 50/50), P le prix affiché, ΔP le pourcentage de rabais OPEP sur les prix affichés de telle sorte que $P - \Delta P$ devait, en principe, refléter le prix réalisé P_r . Au fait cette méthode de calcul n'avait que des liens très arbitraires avec les fluctuations du marché au niveau de 1964 et que, d'autre part, les rabais OPEP étaient eux aussi fixés selon un calendrier établi d'avance.

L'accord de Téhéran a supprimé ΔP , haussé le taux I de 50 à un minimum de 55% et augmenté P de 33 c/bbl en moyenne. La formule (3) est devenue :

$$(3') \quad H = R + I [P - (C + R)]$$

Dans ces conditions, les coûts après taxes des compagnies sont égaux à :

$$(4) \quad T = H + C$$

et leur part N dans la rente r serait alors de :

$$(5) \quad N = P_r - T = P_r - (H + C)$$

Selon (5), (4) et (2), il est possible d'écrire :

$$(6) \quad P_r = N + T = N + H + C = r + C$$

Enfin, les trois variables T, P_r et P sont liées par l'inégalité suivante :

$$(7) \quad T \leq P_r \leq P$$

Même si les dernières années ont vu s'améliorer la part des pays-hôtes dans la rente, il demeure que le problème central concernant la connaissance parfaite par ces derniers de P_r et , partant, de la dimension de r demeurait presque entier. D'autre part, les relations entre P et P_r étaient toujours entachées d'une certaine ambiguïté provenant de la structure même des compagnies Majors.

En effet, cette structure était caractérisée, jusqu'à tout dernièrement, par une position dominante sur le marché mondial du pétrole brut (en 1972, les « sept sœurs » plus la Compagnie française des Pétroles — CFP détenaient environ 65% de la production totale du « monde libre »). Le faible pourcentage des ventes (5 à 10%) réalisées sur le marché dit « libre » n'était pas de nature à refléter les véritables tensions de rareté au stade de la commercialisation du brut. D'autre part, les bilans consolidés publiés annuellement par des compagnies intégrées ne pouvaient permettre à l'observateur de remonter la filière depuis les prix à la consommation finale jusqu'au prix du pétrole FOB. À cette intégration verticale des opérations venait s'ajouter une intégration géographique qui faisait des compagnies travaillant au stade de la production, dans les différentes régions du monde, des filiales n'ayant vis-à-vis de leur maison-mère qu'une relative autonomie financière et décisionnelle. D'ailleurs, le fait que ces filiales ne soient pas cotées à la bourse des valeurs est un indice révélateur de leur inexistence financière propre.

Devant une telle situation, la seule issue qui s'offrait aux pays producteurs pour découvrir P_r était de doter leurs compagnies publiques de pétrole à vendre. Les différents accords et arrangements, dont nous avons fait mention dans le paragraphe précédent, ont satisfait à cette exigence. Deux autres conditions supplémentaires étaient nécessaires : d'une part, il fallait que ces compagnies limitent la majeure partie de leurs activités à la production et/ou la vente du pétrole brut et, d'autre part, qu'elles ne soient pas liées entre elles par des accords sur les quantités. Ces deux conditions sont actuellement réalisées. Pour ce qui est de la première condition, la plupart des compagnies publiques disposent maintenant de quantités assez importantes de pétrole à vendre après avoir été pendant longtemps des compagnies-étiquettes sans contenu, donc sans aucun rôle. La seconde condition est aussi

assurée puisque les résolutions de l'OPEP concernant une planification et une rationalisation de l'offre entre ses membres sont demeurées, jusqu'à présent, lettres mortes.

À partir de ce qui précède il est, maintenant, possible de faire les observations suivantes :

1— Le marché-OPEP révèle de plus en plus la véritable importance de la rente. En d'autres termes, le jeu entre les compagnies et les États de l'OPEP se déroule maintenant avec la connaissance parfaite chez les deux parties de l'importance de la mise ainsi que de l'enjeu. D'ailleurs, les informations que procure ce marché permettent maintenant aux pays de fixer unilatéralement la valeur de P et P_r . Pour faire augmenter leur part de la rente, il leur suffit de déterminer la valeur de P à un niveau de plus en plus supérieur à P_r . Le résultat sera le même s'ils considèrent $P = P_r$ et font varier à la hausse R et I . À la limite, toute la rente peut ainsi être récupérée par les pays, ce qui ne laisserait aux compagnies que le profit « normal » sur les investissements.

2— Pour les compagnies cette éventualité n'est pas nécessairement désastreuse, si elles arrivent à récupérer, au niveau de la consommation finale, ce qu'elles ont perdu au niveau de la production. Une telle stratégie est possible, sauf dans le cas d'un gel des prix à la consommation. Mais la hausse des prix des sous-produits finit par se répercuter sur le prix réalisé du pétrole brut, avec comme conséquence une nouvelle hausse des prix affichés P .

3— Comment arrêter cette escalade ? À première vue et tant qu'il n'y a pas de produits substituables au pétrole à des prix compétitifs, il peut sembler que la seule perspective possible est de subir passivement les effets de cette spirale. Une telle analyse se fonde sur l'idée qu'aucun des trois agents de l'activité pétrolière ne fera volontairement des sacrifices pour réduire sa part de la rente dans le coût final : ni les compagnies, sauf si elles sont obligées par les États des pays consommateurs et non par un ou deux parmi eux car dans ce cas les multinationaux auront recours à la pratique très efficace du détournement du trafic vers des États plus conciliants; ni les pays producteurs qui estiment que leur pétrole est vendu au-dessous de son

« juste prix », ce dernier n'étant pas encore bien défini du fait que les bases de son calcul ne sont pas unanimement acceptées; ni, enfin, les gouvernements des pays consommateurs qui, en diminuant leur fiscalité sur les produits pétroliers, risquent de voir diminuer leurs recettes budgétaires entraînant par le fait même une diminution dans la dépense publique, la demande globale et l'emploi.

4— Il faut se demander jusqu'à quel niveau le prix du pétrole brut peut-il monter? Économiquement parlant, et c'est la suggestion que présenta l'Algérie, il faudrait fixer un « prix d'objectif » qui serait égal au prix marginal de substitution et programmer, ensuite, la progression des prix dans le temps de manière à atteindre finalement ce prix. Un autre système, proposé par l'Iran et rejeté par les compagnies, consiste à ce que les prix réalisés soient calculés par déduction des prix rendus dans les pays consommateurs, en fixant des normes pour les marges de profit intermédiaires. D'autres systèmes furent aussi proposés : indexation sur les prix des produits manufacturés; déclaration par les compagnies des prix qu'elles entendent appliquer dans les pays consommateurs en réservant aux États producteurs un droit de « préemption » pour le rachat du brut au prix déclaré. Mais toutes ces propositions sont faites dans le cadre des relations entre États producteurs et compagnies. Dans un cadre plus large et plus étatique (États producteurs à États consommateurs) des propositions plus « politiques » pourront être suggérées de telle sorte qu'à des concessions sur les prix de la part des producteurs répondraient des concessions sur les modalités d'engagement de la part des pays consommateurs dans le processus de développement économique global des premiers.

5— La contrainte la plus importante dans la détermination future des prix va être, de plus en plus, le comportement respectif des membres de l'OPEP. En effet, si des positions communes furent relativement faciles à dégager entre eux en matière de revendications fiscales, il peut en être tout autrement quand il s'agit de se mettre d'accord sur un plan commun de production. Or, plus les pays producteurs deviendront les propriétaires de leur pétrole, plus l'élaboration et le respect des exigences d'un tel plan seront les conditions indispensables au maintien de leur « front commun ».

Ce point est, bien entendu, directement rattaché aux hypothèses que l'on adopte concernant le comportement éventuel des offreurs et de la nature des relations qui vont s'établir entre eux.

Les deux hypothèses les plus simples dans ce domaine sont, ou bien la concurrence, ou bien la cartellisation. Entre ces deux solutions extrêmes toute une gamme de positions intermédiaires, mais temporaires, sont possibles. Les conséquences sur le niveau de l'offre ainsi que sur celui des prix seront complètement différentes selon que l'on envisage l'application de l'une ou de l'autre hypothèse.

Même si l'on s'accorde à dire qu'aucun pays producteur n'a intérêt à voir les prix baisser, il n'en reste pas moins que cette présomption peut n'être vraie que dans le court terme et avec des conditions bien spécifiques sur l'élasticité de la demande par rapport aux prix. Dans le moyen et le long terme et en l'absence d'un cartel de production, d'une part, et devant la pression des produits substituables sur la demande du pétrole, d'autre part, il n'est pas interdit de penser que la tendance des prix sera éventuellement à la baisse. D'ailleurs, les intérêts des pays membres de l'OPEP peuvent diverger même dans l'hypothèse d'une hausse des prix si leurs plans respectifs, pour l'étalement de cette hausse dans le temps, ne sont pas identiques.

De toute manière l'important n'est pas de prédire, chiffres en main, le mouvement futur des prix : opération très aléatoire, s'il en faut. L'essentiel est de connaître les poids respectifs des facteurs qui vont faire pencher la balance en faveur de la concurrence ou de la cartellisation. Ces facteurs sont, en réalité, les contraintes physiques, économiques, stratégiques et politiques propres à chaque pays producteur, et elles demeureront telles tant que la souveraineté nationale de chaque État continuera d'être la réalité objective d'aujourd'hui. Il est bien sûr permis de spéculer sur ou de souhaiter la disparition de cette souveraineté mais le problème serait, alors, résolu avant même d'être abordé.

V — CONCLUSION : SOUS-DÉVELOPPEMENT ET « PACTE COLONIAL »

La « crise pétrolière », dont la manifestation la plus apparente mais non la plus importante est la hausse des prix, ne va pas manquer

de produire ses effets tant chez les pays développés (PD) que chez les pays sous-développés (PSD).

Pour les premiers, la facture à payer en 1974, si les prix demeurent au niveau de janvier, va être, selon les estimations américaines, de l'ordre de 50 milliards de dollars pour l'Europe de l'Ouest contre 11 milliards en 1972; de 17 contre 3.6 pour le Japon; de 20 contre 4.5 pour les États-Unis.

Quant au (PSD), on estime le montant qu'ils auront à déboursier pour leurs achats en pétrole à environ 8 milliards de dollars, soit plus que le total de « l'aide » des pays de l'OCDE à leur endroit qui se chiffrait à 6.8 milliards de dollars en 1970. Mais, contrairement à ce qui est attendu des pays industrialisés qui vont très certainement répercuter la plus grande partie du renchérissement du coût de l'énergie sur les prix des produits manufacturés qu'ils exporteront, la hausse des prix pétroliers ne laisse prévoir pour les (PSD) qu'une faible marge de manœuvre et de compensation. En somme, ces pays vont souffrir doublement tant par l'accélération de l'inflation mondiale que par l'augmentation du coût de leurs importations en hydrocarbures et en produits industriels. De plus la « crise » va faire diminuer leurs ventes sur les marchés des (PD) où le risque d'une récession est toujours possible. Pour faire face à cette situation les (PSD) pourront soit réduire leurs réserves en devises (déjà très faibles), soit effectuer des emprunts supplémentaires, soit encore ramener leurs importations à un niveau inférieur à celui exigé par leurs plans de développement. Toutes ces mesures auront certainement des incidences défavorables sur leurs stratégies de développement et ne feront qu'accentuer l'écart qui les sépare des (PD).

Les pays riches mais sous-développés (une nouvelle catégorie dans la classification économique des pays !), c'est-à-dire les pays producteurs de pétrole, vont encaisser en 1974 une somme massive de dollars variant, selon les méthodes de calculs, entre 60 et 80 milliards. Ce montant prend encore un relief tout particulier quand on le compare aux 5.4 milliards qu'ils ont encaissés en 1970, aux 8.1 milliards en 1972 et aux 15 milliards en 1973.

La réaction des (PD) et des organismes internationaux à cette « valse des milliards » était, tout naturellement, de demander aux nou-

veaux riches d'endosser le « fardeau » de l'aide que les nations industrialisées ont vaillamment supporté pendant les vingt dernières années ! Sans rien remettre en cause, cette solution présente pour les (PD) tous les avantages d'une opération triangulaire qui bénéficiera en dernier lieu à celui qui tient entre ses mains les clefs de la technologie avancée. En effet, n'étant pas industrialisés, les pays pétroliers ne peuvent adopter la fameuse pratique de « l'aide liée » dans leurs relations avec les (PSD). Ils vont tout simplement permettre à ces derniers de continuer leurs échanges avec les économies déjà développées selon la pratique de « l'échange inégal ».

Il va sans dire que si cette façon de voir les choses finit par l'emporter, les effets de la stratégie de l'OPEP sur la nature des relations entre (PD) et (PSD) vont être très limités. Par contre cette stratégie peut avoir des répercussions autrement plus profondes si les (PSD) acceptent de dépasser l'optique du simple ajustement. C'est la position que cherche à promouvoir l'Algérie et que résume parfaitement la phrase de M. B. Abdelslam « s'il nous faut discuter du pétrole nous discuterons alors de tout », c'est-à-dire de la nature même des relations entre (PD) et (PSD). Or il est évident que ces relations sont dans une impasse majeure que la théorie économique standard ne fait qu'entretenir par des analyses qui présentent au mieux les aspects extérieurs de l'objectivité et de la science.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette théorie continue de considérer la « dépendance » comme un concept extra-économique pour ne pas dire non scientifique. Dès lors toute l'analyse du phénomène de sous-développement se trouve être entravée par une vision mythologique des relations économiques entre les nations. D'ailleurs la célèbre loi des avantages comparatifs assure une base très solide à l'attitude de ceux qui aiment voir dans le sous-développement un phénomène de simple retard qui finira un jour par être rattrapé à condition que le libre échange soit assuré de par le monde.

Malheureusement, les théoriciens « purs » ignorent ou feignent d'ignorer que les imperfections du marché (expression technique pour parler des cartels et des oligopoles) sont la règle dans l'économie mondiale d'aujourd'hui et la « liberté d'entrée » est l'exception rare. Ne serait-il donc pas naïf sinon hypocrite de conseiller aux (PSD) de se

plier au jeu du libre échange au moment où les règles de ce jeu sont établies par les plus forts ?

Paul Samuelson écrivait, récemment, avec une pointe d'ironie que les arabes ont fait la découverte du monopole. Si cela est vrai — et il me semble prématuré de l'affirmer — il ne reste plus qu'à souhaiter aux autres pays sous-développés détenteurs des riches et indispensables matières premières d'en faire autant à condition de bien connaître à l'avance les conditions et les contraintes de la formation des monopoles. C'est en ce sens que la stratégie de l'OPEP, dont j'ai tenté d'esquisser les grandes lignes, peut être considérée comme un exemple. De toute manière il faut observer avec attention l'attitude des pays du Tiers-Monde et des pays industrialisés lors de la réunion du mois d'avril aux Nations-Unies pour savoir si vraiment le « pacte colonial » a fait son temps.